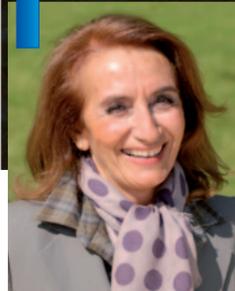


LE CASSIDEN



EDITO



Cassidennes,
Cassidens,
chers amis,

Pour la quatrième année consécutive, les électeurs seront appelés aux urnes en 2010.

Le système électoral est ainsi fait, parfois contraignant, parfois même surprenant ! Et si les citoyens participent volontiers aux élections municipales et considèrent le maire comme leur interlocuteur privilégié, d'autres élections leur semblent beaucoup plus

lointaines. Pour pallier un manque éventuel d'informations, nous avons consacré en page 2 du Cassiden, un article complet sur les futures élections régionales.

Les 14 et 21 mars prochains, les Français inscrits sur les listes électorales éliront leurs conseillers régionaux.

A Cassis, en 2004, lors des dernières élections régionales, nous avons eu un taux d'abstention quasi record de 44,8% au premier tour. La moyenne nationale était de 37,8%.

Il ne faut pas oublier que le Conseil régional a des compétences essentielles !

Il est notamment compétent pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel, scientifique ainsi que l'aménagement du territoire.

Il est essentiel pour nos lycées, nos transports (TER) mais aussi pour le soutien aux associations et aux projets.

N'oublions jamais que des Hommes sont morts pour avoir le Droit de Vote !

Nous avons des droits, mais aussi des devoirs.

Et nous avons le devoir d'aller voter !

La Région est importante pour Cassis.

Elle est déterminante pour ce qui concerne notre quotidien.

Danielle MILON

Maire de Cassis

Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Elections régionales 2010 : comment ça marche ?

Les élections régionales 2010 se dérouleront les dimanches 14 et 21 mars 2010. **Compétences des conseillers régionaux, fonctionnement du scrutin, constitution des listes, répartition entre les sections départementales, durée du mandat... Quelques informations pratiques à connaître concernant ces élections.**



Quels sont les domaines d'intervention et compétences de la région ?

L'aménagement du territoire, les transports, le développement économique, social et culturel, la santé, l'éducation et la formation professionnelle, infrastructure et équipement des lycées, constituent en bref les compétences du Conseil régional.

Durée du mandat

En principe, les conseillers régionaux sont élus pour six ans, mais en raison de la réforme des collectivités territoriales en cours, qui prévoit la fusion entre Conseil régional et Conseil général d'ici 2014, avec des conseillers territoriaux qui remplaceront les conseillers régionaux et généraux, le mandat des conseillers régionaux élus en 2010 ne devrait durer que quatre ans.

Scrutin à liste, suffrage universel direct

A l'instar des élections municipales et cantonales, les élections régionales consistent en la présentation de listes de candidats élus au suffrage universel direct. Les électeurs ne peuvent pas panacher leur choix de candidats entre plusieurs listes.

Parité obligatoire et structuration en sections départementales

Les listes doivent comporter autant d'hommes que de femmes. Chaque liste est constituée au niveau régional mais est structurée en plusieurs sections départementales comptant chacune un nombre de candidats réglementé. Chaque section départementale présente deux candidats de plus que le nombre de sièges à pourvoir au cas où un ou plusieurs conseillers ne puissent plus exercer ses fonctions.

Calcul du nombre de sièges à l'issue du scrutin

Lors du premier tour, si une liste obtient plus de 50 % des voix, elle se voit attribuer 25% des sièges, les autres étant répartis de manière proportionnelle à leur nombre de voix entre toutes les listes (y compris celle arrivée en tête) ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. Si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue au premier tour, se tient un second tour une semaine plus tard, entre les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés. Comme lors des élections municipales, les listes ayant obtenu au moins 5 % ne peuvent se présenter seules ni fusionner entre elles mais elles peuvent fusionner avec celles qui ont obtenu au moins 10%. A l'issue du second tour, la liste arrivée en tête se verra attribuer automatiquement 25% des sièges à pourvoir au Conseil régional. Les sièges restants sont alors répartis à la proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

Répartition des sièges par section départementale, au sein de chaque liste

C'est seulement une fois que le nombre de sièges aura été affecté par liste qu'il le sera par section départementale. Cette répartition s'effectue de manière proportionnelle au nombre de voix obtenues par la liste dans chaque département de

la région. Les conseillers régionaux élus ont donc plutôt tendance à être issus des départements dans lesquels leur parti a récolté le plus de voix.



135 candidats pour un total de 123 sièges à pourvoir en Région PACA.

- 51 sur le département des Bouches-du-Rhône (13)
- 7 dans les Alpes de Haute Provence (04)
- 6 dans les Hautes-Alpes (05)
- 30 dans les Alpes Maritimes (06)
- 25 dans celui du Var (83)
- 16 dans le Vaucluse (84)

Transparence

1) Le changement de vocation de zonage de l'ancienne carrière du Bestouan passant de la vocation d'habitat à une vocation touristique est désormais réalisé après concertation et enquête publique qui s'est conclue par un avis favorable du commissaire enquêteur.

La menace de voir construire des dizaines et des dizaines de logements sur ce site est maintenant définitivement écartée ainsi que toutes les nuisances en corollaire (pollution, circulation, ...).

La nouvelle vocation touristique permettra d'offrir à Cassis un établissement complémentaire à l'offre hôtelière existante avec un fort potentiel de création d'emplois.

Cet établissement, comme dans d'autres lieux prestigieux, ne devra occasionner aucune nuisance de circulation sur le secteur entre la plage et l'avenue des Dardanelles. Le cahier des charges qu'imposera, après concertation avec les Cassidens, la municipalité aux porteurs de ce projet privé sera d'une rigueur exemplaire en la matière, tout comme pour l'intégration architecturale sur le site.

2) La politique municipale d'animations de cette fin d'année a permis aux Cassidens, sur des mois traditionnellement « creux », de retrouver un cœur de village attractif et chaleureux. Le succès du marché italien, du marché de Noël puis de la patinoire le démontre malgré un climat pluvieux.



Ces intempéries ont permis d'apprécier le bouchardage réalisé depuis 2008 pour rendre les rues moins glissantes (qui le restent néanmoins).

Le pluvial posé lors des travaux de voirie fonctionne bien jusqu'à un certain débit puis est malheureusement saturé, les rues redevenant alors surchargées d'eau au point qu'on ne peut plus les traverser à pied.

Beaucoup de Cassidens regrettent l'absence de passerelles comme celles qui existaient par le passé. Malheureusement, l'aménagement des trottoirs et de la chaussée suite à la rénovation du centre ville ne le permet plus.

Consciente du problème, la municipalité cherche avec les services municipaux une solution technique alternative.

3) Les révisions simplifiées du POS quartier de la gare sont, elles aussi, désormais réalisées suite à l'avis favorable des commissaires enquêteurs. Elles permettront :

- D'envisager la construction d'une route de contournement pour l'exploitation de la carrière Lafarge, déviant ainsi le flux de transport (plein et vide) de l'avenue des Albizzi / avenue de la gare directement sur la D 1.
- De permettre la construction d'une petite zone d'activités artisanales pour les artisans cassidains qui se verront ainsi offrir la possibilité de disposer de locaux mieux adaptés au développement de leurs activités.

Rubrique de l'opposition

La nécessaire recherche d'un équilibre...

Cassis, connu dans le monde entier du fait de son site merveilleux devient une station des quatre saisons.

Toute l'année des milliers de visiteurs sont accueillis, ce qui permet de développer des activités touristiques avec des retombées non négligeables. Cette pression touristique en croissance permanente n'est pas dénuée d'inconvénients. Cassis ne doit pas être victime de son succès ! Les choix de réalisation de la nouvelle municipalité doivent tenir compte de cette dualité.

Dans le passé, la rénovation du centre ville a permis de résoudre en grande partie la montée des eaux pluviales de plus en plus importante ces dernières années.

De même la construction du Hameau des Gorguettes avec 166 logements a permis de supprimer le bidonville de l'entrée du village, qui faisait honte à Cassis, tout en logeant plusieurs familles cassidaines. Pour l'avenir, il est nécessaire de poursuivre les actions déjà entreprises pour loger nos jeunes qui ne peuvent plus rester dans leur village. Il est important de préserver le calme des riverains et la sécurité

des piétons en maîtrisant les flux de circulation, en augmentant les capacités de parking en périphérie et en proximité.

Si le projet d'installation d'un complexe hôtelier avec thalassothérapie au quartier du Bestouan est intéressant par ses retombées économiques, un préalable indispensable est à résoudre : l'accès au site. Il faut conserver et même favoriser l'implantation des petits commerces dans le centre, nécessaires à la vie du village et en particulier à nos anciens qui ne doivent pas être oubliés car « il n'existe pas d'autre voie vers la solidarité humaine que la recherche et le respect de la dignité individuelle. » Pierre Lecomte du Noüy.

Nous profitons de cette page d'expression pour rendre hommage à Gérard Huguenin: un homme de cœur, généreux qui a tenu pour le bonheur de tous une droguerie dans la rue Victor Hugo pendant de nombreuses années.

J. Boyer - C. Maréchal - M. Signouret.
« Ensemble pour Cassis »

La liste «Vivre Cassis Autrement» n'a pas utilisé l'espace que nous lui réservions.

Les logements sociaux à Cassis



Vendredi 22 janvier, Danielle Milon a posé la première pierre des logements conventionnés des Brayes. Ce sont les premiers logements pavillonnaires en PLS de la commune. Cependant Cassis est bien loin de la barre des 20% imposés par la loi française.

Retour sur la loi française

La loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU) dans sa rédaction issue de la loi DALO du 5 mars 2007 impose aux communes de plus de 3 500 habitants comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants de disposer de 20% de logements conventionnés sur le nombre total de résidences principales. Le délai de mise en conformité est fixé au 1^{er} janvier 2014. En 2010, la commune de Cassis compte sur son territoire 8.4% de logements sociaux. Pour atteindre la barre des 20%, la commune devrait construire plus de 400 logements sociaux.

Les obstacles à la construction de logements sociaux à Cassis

Le 1^{er} obstacle à la construction de logements sociaux est la question du foncier disponible ou mobilisable dans des conditions compatibles avec l'équilibre des opérations.

Se pose également la question des contraintes réglementaires imposées par le Plan d'Occupation

des Sols (POS) de la commune. En effet une grande partie du territoire est classée en zone naturelle qui interdit toute urbanisation.

Et la municipalité souhaite préserver cette ceinture verte.

Pour toutes ces raisons, il sera difficile pour la commune de Cassis d'atteindre le nombre de 20% de logements conventionnés. Cependant la municipalité s'emploie, dans un grand nombre de projets, à s'en rapprocher, afin de répondre aux besoins et attentes de la population de Cassis.

Quelques solutions

Madame le Maire a souhaité renégocier le bail à construction avec la SOGIMA qui ne prévoyait à l'origine, aux Brayes, que des logements locatifs à loyer libre. L'introduction d'une majorité de logements locatifs conventionnés dans ce programme bénéficiera aux jeunes familles cassidaines.

Par ailleurs, une réflexion est actuellement engagée sur la réalisation d'un éco-quartier qui comprendra une majorité de logements à loyers maîtrisés.

Enfin, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, mise en place par la commune, a déjà permis de mettre, sur le marché locatif, 5 logements à loyers modérés en 2009. Dans les années à venir, l'effort sera poursuivi afin que les jeunes Cassidens puissent rester domiciliés sur la commune.

Point Travaux

Recommandation

La municipalité recommande la plus grande prudence aux usagers de la route Pierre Imbert (route de la Ciotat jusqu'à Belle Fille) en raison d'un accroissement de la circulation des poids-lourds à partir du mois de février suite à des travaux à l'entrée de la commune de Roquefort-la-Bédoule.

Renforcement du réseau EDF :

- Des travaux de sondages vont commencer pour renforcer le réseau électrique de la ville. Pour cela, un forage dirigé de 151 mètres sera réalisé sous le quai Saint-Pierre pour permettre le passage d'une ligne haute tension.

- Fin février début mars, les travaux d'enfouissement de ce réseau haute tension pourraient ponctuellement et localement avoir des impacts sur la circulation rues de l'Arène, Barthélémy, Frédéric Mistral, Abbé Paul Mouton, quai St-Pierre et avenues de la Viguerie, du Revestel et Alphonse Daudet. La mairie vous informera de l'avancée des travaux et des mesures prises pour palier d'éventuelles perturbations. Nous vous remercions de votre compréhension.

- Suite à la fin des travaux d'enfouissement des réseaux électriques avenue Notre Dame, le stationnement des véhicules est interdit depuis le 20 janvier pendant 3 mois.

Zoom sur... La bibliothèque de la Villa l'Ariane



On trouve tout à la bibliothèque de la Villa l'Ariane, romans d'amour, policiers, de science fiction, des documentaires, des biographies, des albums, des bandes dessinées, de la poésie-théâtre mais aussi des encyclopédies et des tas de beaux livres d'art. Bref on peut s'y rendre à partir de 2 ans et 2 de nos centaines la fréquentent toujours...

En dehors des heures d'ouverture au public, et pour ne pas gêner la quiétude des lecteurs, ce sont les écoles, les tout-petits de la Respédo ou le Centre Aéré qui investissent les lieux. « Préparation d'exposés, animations, ateliers en lien avec les expositions présentées ou récit de contes ou d'histoires, les enfants apprécient beaucoup ce lieu », raconte Marie-Hélène Thibault,

responsable des lieux. « Pendant le Printemps du Livre, par exemple, nous organisons des concours de nouvelles. Cette année, ce sont des illustrateurs qui interviendront pour travailler avec les enfants autour de la création d'un livre ». Chaque année, une douzaine d'événements sont organisés autour d'expositions : « nous travaillons en cohérence avec les services de la ville et faisons écho aux événements organisés par les services culturels. Cet été, lors de l'exposition/conférence faite à la MEVA, sur la découverte de la grotte Cosquer, nous organiserons des animations sur la préhistoire. Nous apportons aussi une participation à des événements nationaux comme le Printemps des Poètes en mars ou la semaine de la Langue Française pendant laquelle nous organisons un concours avec les enfants scolarisés à Cassis autour des mots et de l'écriture, tout en restant très ludique bien sûr ! Enfin, chaque mois, nous rendons visite aux résidents de la maison de retraite de Cassis, pour un petit spectacle ! ».

Et pour 2010, pleins de projets intéressants ! « Nous renouvelerons en juillet et août tous les mercredis à 11h, les contes dans le jardin public et un mercredi par mois le reste de l'année, à la Villa l'Ariane, un conteur viendra nous chuchoter de belles histoires... ».

L'info : Le prêt à domicile, en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale

Depuis février, les personnes à mobilité réduite (passagère ou permanente) peuvent se faire livrer leurs documents à domicile (jusqu'à 6 semaines de prêt). Ce dispositif gratuit est possible sur simple appel téléphonique.

La bibliothèque en chiffres :

- 3 étages de 120 m² chacun, ascenseur et accès handicapés.
- 30 509 documents (26 336 livres, 108 vidéos, 60 cd-roms, 1 710 cd audio, 182 livres lus (supports pour aveugles), 28 partitions musicales).
- 1 158 documents empruntés à la Bibliothèque Départementale de Marseille chaque année.
- 15 titres de revue (Géo, Que Choisir ?, L'Histoire, Provence Historique, 100 Idées Déco, Lire, Sciences et Avenir...). Et toute la collection de Paris Match depuis ses origines. Tous les documents et revues sont empruntables sauf les collections de Paris Match, consultables sur place.
- 3 066 inscrits, dont 1 127 inscrits actifs.
- 33 751 documents prêtés chaque année.
- 870 nouveaux livres chaque année, sans compter les dons.
- 12 expositions/an.
- 4 employées municipales et 4 bénévoles.

Inscription et prêts gratuits pour les Cassidens (possibilité d'emprunter jusqu'à 6 documents pendant 3 semaines).

Adresse :

Villa l'Ariane
22 avenue Emmanuel Agostini
Téléphone : 04 42 01 19 47
Mail : biblio-cassis@wanadoo.fr

Heures d'ouverture :

Mardi et Jeudi : 15h30 - 18h30
Mercredi : 9h - 12h et 14h - 18h30
Vendredi : 9h - 12h et 15h30 - 18h30
Samedi : 9h - 13h

L'Echo des Asso

Grand prix de peinture aux Salles voûtées

La ville de Cassis expose son 1^{er} grand prix de peinture du 27 février au 7 mars aux Salles voûtées. Ouvert à tous les artistes peintres, le concours est confié à la Société des Peintres Cassidains et à son Président, Philippe Vion.

Si vous souhaitez y participer...

Retrouvez toutes les informations sur le site cassis.fr et retirez vos bulletins de participation auprès de la Société des Peintres Cassidains, La Bastide, 1 avenue du Meunier - 13260 Cassis ou plmvion@wanadoo.fr.
Tél. : 04 42 01 87 49.

Le vernissage se déroulera aux Salles voûtées, samedi 27 février à 12h autour d'un apéritif convivial au cours duquel seront remis les prix aux lauréats du concours.



Un jeune Cassiden de 10 ans enseigne les échecs !

C'est au Centre culturel qu'il faut se rendre le vendredi à 18h30 pour rencontrer ce jeune prodige des échecs. C'est là que Quentin Massardo, passionné depuis l'âge de 6 ans, donne des cours à de consciencieux élèves de 11 à ...75 ans ! L'ambition de Quentin : rencontrer d'autres joueurs d'échecs à Cassis et organiser de longues parties après ses cours. Quelqu'un souhaite-t-il se mesurer ?



Téléthon

Comme chaque année, à l'occasion du Téléthon, la générosité des Cassidens était au rendez-vous. Nous sommes heureux de vous annoncer que l'association a récolté à Cassis 12 792,80 euros, soit 1400 euros de plus que l'année dernière !

Rencontres Musicales de Cassis

Avec l'aide de la ville de Cassis, l'association « Rencontres Musicales de Cassis », présidée par Brigitte Ley, organise des concerts de musique classique à Cassis entre octobre et avril. Faire vibrer l'Oustau Calendal avec des musiciens de grand renom et de tous horizons, vous faire profiter d'explications pédagogiques sur les œuvres et les compositeurs, inviter de jeunes Cassidens de l'école de musique à côtoyer l'excellence, tels sont les objectifs de ces magnifiques rencontres.

Première date 2010 : 25 février avec un très beau programme. La cantatrice Anne-Sophie Schmidt accompagnée de Paul Davis, pianiste, virtuose en solo dans des intermèdes de piano.

Infos pratiques en p.4

Pêle mêle !

La patinoire

Nouveau lieu et nouvelles dimensions, la patinoire 2009, qui a succédé au marché de Noël, a connu un grand succès ! Malgré des conditions météo regrettables, près de 1000 patineurs ont été recensés entre le 16 décembre et le 3 janvier derniers.



Vente des badges de stationnement

La ville de Cassis informe ses habitants que les badges de stationnement « résidant » sont en vente en mairie depuis le lundi 18 janvier 2010 :

- les lundis et mercredis, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ;
- les vendredis, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Les badges de stationnement seront remis sur présentation des documents suivants :

- Carte grise du véhicule bénéficiaire ;
- Justificatif de domicile cassinien ;
- Carte à puce délivrée en 2009 (parking du square Savon) afin de prolonger la date de validité.

Le tarif annuel reste inchangé soit 24 euros.

Paiement en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public (cartes bleues non acceptées).

La mairie recrute des saisonniers

En renfort de ses services, la ville de Cassis recrute du personnel saisonnier étudiant âgé de 18 ans et plus, pour la saison estivale 2010. Merci d'adresser vos candidatures CV + lettre de motivation à Madame le Maire, service recrutement, place Baragnon, 13260 Cassis, avant le 15 mars 2010.

Des sachets en mairie pour les déjections canines

Depuis plusieurs mois, il est constaté de nombreuses nuisances par l'accumulation des déjections canines dans le jardin public et plus généralement sur la voie publique.

Nous vous demandons donc de faire preuve de civisme ! Les propriétaires de chiens doivent impérativement veiller à ramasser les déjections de leurs animaux. Après un premier avertissement donné au contrevenant, celui-ci sera verbalisé en cas de récidive : 35 euros d'amende forfaitaire.

Dans le cadre des opérations de prévention engagées par la municipalité en matière de protection de l'environnement, nous vous rappelons qu'un distributeur de sacs est à votre disposition en mairie. D'autres bornes seront installées dans le village au cours de l'année. Nous vous remercions de votre compréhension. Ensemble contribuons à la propreté de Cassis !

Accès facilité pour les entreprises aux marchés publics de la ville de Cassis

Dans le but de faciliter la candidature des entreprises cassinienes (et extérieures) pour toute consultation de la mairie dans le cadre de ses marchés publics, la ville de Cassis vous informe que depuis le 1^{er} janvier 2010, elle dispose de son propre « profil d'acheteur » à l'adresse suivante :

www.marches-publics.info qui constitue une plateforme sur laquelle les entreprises peuvent télécharger gratuitement les dossiers de consultation.

Les entreprises peuvent donc consulter gratuitement les publicités, télécharger les dossiers de consultation, mais également répondre par dépôt électronique.

Ce dispositif est mis en place pour tous les marchés de services, de fournitures et de travaux dès 90.000 euros HT.

Cette disposition nous permet de nous préparer au développement des échanges dématérialisés entre l'administration et les usagers, en anticipant les obligations légales.

En outre, soulignons aussi que l'objectif municipal est de gagner en efficacité, en temps et en économie de papier, car ces actions s'inscrivent totalement

dans une démarche de développement durable et de respect de notre environnement.

Le service commande publique reste à la disposition des entreprises qui souhaiteraient avoir plus de précisions pour utiliser cette faculté d'accès facilité aux marchés publics lancés par la ville de Cassis.

Contact Nadia Parodi :
achats@cassis.fr ou 04 42 01 63 80.

Propriétaires de chiens dits « dangereux », attention la réglementation a changé !

Depuis le 01/01/2010, conformément à la loi 2008-582 du 20/06/2008, tous les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories doivent fournir obligatoirement, en plus des pièces habituelles, une attestation d'aptitude délivrée par un formateur ainsi que l'évaluation comportementale faite par un vétérinaire. Ces professionnels sont habilités par la Préfecture du département où ils sont inscrits sur une liste.

Lorsque toutes les pièces sont réunies, vous devez faire la demande d'un dossier de permis de détention à la mairie de votre commune de résidence ou, quand il diffère de celui de son propriétaire, du lieu de séjour habituel de l'animal. Pour les Cassidens, ce dossier est établi à la Police municipale qui vous rappellera les pièces à fournir.

Après instruction favorable du dossier, un permis de détention, sous la forme d'un arrêté du Maire, vous sera remis.

La Police municipale de Cassis se tient à votre disposition pour toutes questions ou difficultés liées aux démarches. Un courrier de rappel sera adressé aux propriétaires déjà connus par notre service car peu sont actuellement en règle. Nous engageons les propriétaires non déclarés à se faire connaître. Veuillez vous présenter avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Sanctions :

La loi prévoit que les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie non titulaires du permis de détention risquent jusqu'à trois mois de prison et 3 750 euros d'amende, ainsi que la confiscation et/ou l'euthanasie de l'animal.

De plus, l'acquisition, la cession et l'importation de chiens d'attaque (catégorie 1) sont illicites et punies de 6 mois d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. Toute détention de chiens d'attaque non stérilisés est punie des mêmes peines.

Rendez-vous

Concours de poésie « Couleur femme »

Vous n'avez plus que jusqu'au 23 février minuit pour participer au concours de poésie organisé par la bibliothèque municipale « Villa Ariane ».

Concours de nouvelles « D'une rive à l'autre »

Organisé par la bibliothèque « Villa Ariane ». Jusqu'au 4 mai.

Renseignements et bulletin d'inscription à la bibliothèque au 04 42 01 19 47 ou par mail bibliotheque@cassis.fr

Lundi 1^{er} février

Petit déjeuner de l'emploi

« L'auto-entreprenariat » et la « création d'entreprise ». Proposé par le Service Avenir Emploi du CCAS et animé par le CPEM (Centre de Promotion de l'Emploi par la Micro-entreprise), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique).

Renseignements au 04 42 98 81 46

9h, Maison de l'Europe et Vie Associative

Mardi 2 février

Exposition

« Carnet de voyage Himalaya »

Renseignements au

04 42 01 19 47 ou

bibliotheque@cassis.fr

Jusqu'au 27, bibliothèque « Villa Ariane »

Livres échanges

Débat autour du livre « Mémoire du vide »

de Marcello Fois, présenté par Claude Vérine.

Entrée libre.

18h, Centre culturel



Jeudi 4 février

Livre entre parenthèses

« Les cerfs volants de Kaboul » de Khaled Hosseini,

commenté par Danielle Jeanjean. Entrée libre.

19h30, Centre culturel

Les journées du Centre culturel

Prestige de la Riviera : Villefranche sur Mer,

Saint-Jean Cap Ferrat.

Renseignements et inscriptions au Centre culturel

Vendredi 5 février

Exposition de peintures et sculptures par l'artiste Clea.

Jusqu'au 14, Salles voûtées

Ciné passion

« Slumdog millionnaire »

avec Dev Patel, Mia Drake...

Réalisé par Danny Boyle.

Tarifs : film = 5 € -

repas adhérent = 10 € -

repas n/adhérent = 12 €.

Tél. : 04 42 01 77 73.

19h30, Centre culturel



Samedi 6 février

Match SOCC - Fréjus Saint-Raphaël EFC

18h, stade Marcel Cerdan de Carnoux

Pendant les vacances scolaires,

La ville de Cassis propose des activités aux :

• Jeunes âgés de 3 (scolarisés) à 12 ans

Centre de loisirs « La Respérido »

Piscine, ateliers, bowling, cinéma...

Du 8 au 19 février de 8h à 18h

Inscriptions à « La Respérido » de 10h30 à 16h30.

Renseignements au 04 42 01 31 33.

• Jeunes âgés de 7 à 17 ans

3 séjours montagne

Ski, surf et animations diverses

Du 6 au 13 février

- pour les 7 à 10 ans à

Serre-Eyraud

- pour les 14 à 17 ans en

multi-stations*

Du 13 au 20 février

- pour les 11 à 13 ans en

multi-stations*

* (Orcières Merlette, Saint-Léger les Mèlèzes, Ancelle

et Serre-Eyraud)

Tarif : 200 € le stage (dégressif en fonction du quotient

familial)

Dossier d'inscription à retirer auprès du service

Jeunesse et Loisirs, allée Paul Bérard.

Tél. : 04 42 01 38 18 / 06 82 65 54 77

Nombre de places limité.

Et...

Ouverture de l'Espace Jeunes aux 12-17 ans

Du 8 au 19 février

du lundi au vendredi de 14h à 18h.

Allée Paul Bérard

Un open space de 120m²

Ecran plasma, jeux vidéo, sono, baby-

foot, ping-pong, sorties à thèmes...

Renseignements au 04 42 01 38 18 ou 04 42 73 84 07



Dimanche 7 février

Théâtre « La Pastorale Maurel »

interprétée par le groupe Calendal de Cassis.

Gratuit. Renseignements au 04 42 01 77 73.

14h30, Oustau Calendal

Mardi 16 février

Après-midi « crêpes »

Organisé par l'association Cassis Accueil.

15h, Centre culturel

Observation du massif des Pyrénées depuis le

Cap Canaille avec l'association « Horizons Canigou ».

Sous réserve des conditions météorologiques.

17h45, Cap Canaille

L'union monétaire et financière :

Conférence présentée par Bernard Tabuteau,

Docteur d'Etat en Economie.

Tarifs : adhérent = 4 € - n/adhérent = 5 €.

18h30, Centre culturel

Jeudi 18 février

Don du sang

Salles voûtées

Vendredi 19 février

Nouvelles Gourmandes

« Himalaya un voyage en

musique ».

Carnet de voyage sur le toit du

monde, inspiré du livre de Tullio

Rizzato et Karine Rochez, avec la

musique himalayenne comme fil

conducteur.

Sur inscription. Tarif = 5 €.

Renseignements au 04 42 01 19 47 ou

bibliotheque@cassis.fr

17h30, Four banal

Conférence cinquanteaire de la disparition

d'Albert Camus

Présentée par Messieurs Fenech et Xuereb.

18h30, Centre culturel



Samedi 20 février

Loto des Sapeurs-pompiers

16h, Centre de secours

Match SOCC - Cannes

18h, stade Marcel Cerdan de Carnoux

Spectacle d'humour

Giovanni dans « One mec show »

Organisé par l'association

« Les Rires de Canaille »

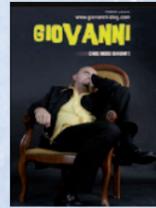
Réservation au 06 99 10 25 97.

Tarifs : adulte = 16 € ; étudiant,

demandeur d'emploi, enfant

jusqu'à 12 ans = 13 €.

21h, Oustau Calendal



Dimanche 21 février

Grand loto du Centre culturel

Tél. : 04 42 01 77 73.

17h, Centre culturel

Mardi 23 février

Lecture « Contes des sages du Tibet »

Extrait du livre de Pascal Fauliot. Organisé par la

bibliothèque « Villa Ariane ».

15h30, Maison de retraite

L'Amérique du Sud « hispanique »

Conférence présentée par Gérard Gaudin, professeur

agréé d'histoire.

Tarifs : adhérent = 4 € - n/adhérent = 5 €.

18h30, Centre culturel

Les sorties nocturnes

du Centre culturel

« Voyage d'hiver » : Barbara

Hendricks, Soprano et Love

Derwinger, Piano.

Renseignements et inscriptions au

Centre culturel.

Tél. : 04 42 01 77 73.

20h30, théâtre de Provence d'Aix



Mercredi 24 février

Madame le Maire, Danielle Milon, reçoit ses

administrés sans rendez-vous, par ordre d'arrivée.

De 10h à 12h, 1^{er} étage Mairie

Les autres jours, sur rendez-vous au 04 42 01 66 62.

Heure du conte « Les Contes de Jataka »

A partir de 6 ans.

Sur inscription.

Renseignements au 04 42 01 19 47

ou bibliotheque@cassis.fr

14h15, bibliothèque « Villa Ariane »



Jeudi 25 février

Conférence Atelier

« A trouver les mouvements qui guérissent »

avec Françoise Antier, spécialiste de techniques

psychocorporelle.

Tarif = 5 €.

Organisé par l'association des Nouveaux Mondes.

20h, Centre culturel

Concert « Rencontres Musicales de Cassis ».

Paul Davis et Anne-Sophie Schmidt

Organisé par l'association

Rencontres Musicales de Cassis.

Tarifs : plein tarif = 25 € -

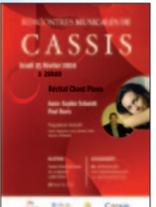
réduit = 18 € -

enfant moins de 12 ans = gratuit.

Renseignements et réservations au

04 42 01 67 73.

20h, Oustau Calendal



Vendredi 26 février

Projection vidéo « Figures du vieux Cassis »

Revoir les femmes et les hommes qui ont marqué le

Cassis de la première moitié du XX^{ème} siècle.

Présentée par les Drailles de la mémoire.

18h30, Centre culturel

Samedi 27 février

Réunion de quartier : « Les Brayes »

10h30, rendez-vous à l'entrée de la résidence

Vernissage et remise des

prix de l'exposition « Grand prix

de peinture de la ville de Cassis ».

Exposition visible jusqu'au 7 mars.

12h, Salles voûtées

Loto du Lions Club Cassis les

Calanques

14h, Centre culturel

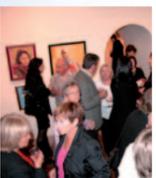
Match SOCC - Moulins

18h, stade Marcel Cerdan de Carnoux

Dimanche 28 février

Loto organisé par le SOCC.

16h, Oustau Calendal



Vos élus vous reçoivent

Madame le Maire Danielle MILON

vous reçoit sur rendez-vous,

et sans rendez-vous un mercredi par mois

Mercredi 24 février de 10h à 12h

Hôtel de Ville - 1^{er} étage.

Christian LION

1^{er} Adjoint à l'urbanisme, circulation,

stationnement, sécurité,

de 10h à 12h tous les lundis

Hôtel de Ville - 1^{er} étage.

Bernard GIRAUD

Conseiller délégué à la vie et animation maritimes,

de 10h à 12h tous les lundis

Annexe salles voûtées, Cour d'honneur de l'Hôtel de Ville.

Dominique MATEO

Adjointe à la petite enfance et à l'éducation,

de 16h30 à 18h30 tous les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois

Hôtel de Ville - 2^{ème} étage.

Michel MORTELETTE

Adjoint à la jeunesse et au sport,

de 17h30 à 19h tous les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois

Annexe salles voûtées, Cour d'honneur de l'Hôtel de Ville.

Frédéric SOULAYROL

Adjoint à la culture et aux équipements culturels,

de 10h à 12h tous les jeudis

Hôtel de Ville - 2^{ème} étage.

Martine MAZEROLLE

Adjointe aux affaires sociales, CCAS, 3^{ème} âge,

personnes handicapées, logement social,

emploi et insertion,

de 9h30 à 12h tous les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois

CCAS - 10 rue Adolphe Thiers

Pascal CHAIX

Adjoint à la vie économique, commerce, artisanat,

de 17h30 à 19h tous les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois